

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 23 JUIN 2022**

Délibération
n°2022.06.074.B

**Attribution d'une
subvention à l'association
Cyclofficine d'Angoulême
au titre de la politique
cyclable et de l'Economie
Sociale et Solidaire**

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 juin 2022

Secrétaire de Séance : Hélène GINGAST

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir : Xavier BONNEFONT à Michel ANDRIEUX, Gérard DESAPHY à François ELIE, Francis LAURENT à Michel GERMANEAU, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s) : Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Francis LAURENT, Dominique PEREZ, Philippe VERGNAUD, Hassane ZIAT

MOBILITES	Rapporteur : Monsieur MARTIAL
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CYCLOFFICINE D'ANGOULÊME AU TITRE DE LA POLITIQUE CYCLABLE ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	

L'association « Cyclofficine d'Angoulême », créée en 2013 et affiliée à L'Heureux Cyclage, œuvre pour la promotion de l'usage du vélo comme mode de déplacement et pour la sensibilisation à la réduction des déchets à travers l'organisation d'ateliers participatifs et solidaires d'apprentissage à la réparation de vélos et le réemploi de pièces et de vélos d'occasion.

GrandAngoulême, dans le cadre de sa politique de mobilité durable, porte une volonté forte d'encourager les pratiques cyclables sur son territoire. Pour cela, la communauté d'agglomération a notamment mis en place un service de locations de vélos. Elle s'est également dotée d'un Schéma cyclable d'agglomération en 2016, actualisé en 2022.

En 2017, la Cyclofficine d'Angoulême a été lauréate de l'appel à projet Economie Sociale et Solidaire pour son projet « vélonomie et économie circulaire du vélo » ; ce qui a permis à l'association de se développer avec notamment l'embauche d'une personne et la location d'un local, 11 rue de Saint Jean d'Angély à Saint-Yrieix.

Depuis 2017, l'association a pu développer ses activités, avec le soutien financier de GrandAngoulême. Elle compte aujourd'hui 300 adhérents, 20 bénévoles et deux salariées.

En 2021, l'association a collecté 550 vélos pour réparation/revente dont 350 en déchèterie. Au total, ce sont 340 vélos qui ont été vendus, donnés ou démontés pour pièce. Au regard des conditions sanitaires, les animations en extérieurs ont été restreintes. L'atelier a été ouvert 520 heures et l'association a organisé 51 animations à l'extérieur de l'atelier, (MJC, Centre de loisirs, étudiants, grands publics ...), ouvert 520 heures d'ateliers de réparations fixes et mobiles, formé 13 bénévoles. 120 vélos ont été réparé dans le cadre du dispositif de l'état « Coup de pouce vélo – réparations » pour lequel l'association a été référencée.

Le recrutement d'une salariée supplémentaire en 2020 a permis de développer les actions. Cette salariée est passée depuis début 2022 en contrat à durée indéterminée.

L'association souhaite s'investir davantage dans divers domaines et notamment les interventions auprès des entreprises mettant en place un plan de mobilité, envers les personnes en difficultés économiques, des animations de promotion du vélo dans les communes, accroître la visibilité de l'association et créer un lien avec les autres acteurs du territoire et notamment les commerces de vélo (en lien avec la filière REP).

L'association déménagera courant 2023 dans des nouveaux locaux au Gond-Pontouvre, « la maison de prévention des déchets », projet porté par le service déchets ménagers de GrandAngoulême et Calitom.

GrandAngoulême, dans le cadre de sa politique de mobilité durable, porte une volonté forte d'encourager l'usage du vélo sur son territoire. Les actions portées par l'association répondent à plusieurs objectifs de la politique cyclable de GrandAngoulême, il s'agit notamment de :

- Favoriser l'émergence et le développement d'une culture vélo sur le territoire, à travers les ateliers collectifs ou la mise à disposition d'informations.
- Améliorer la sécurité des cyclistes, en leur permettant de disposer d'un vélo en bon état (pneus, freins, éclairage...), par des conseils et du matériel à disposition.
- Sensibiliser les cyclistes potentiels par des animations proposées au public notamment dans les communes volontaires de l'agglomération, aux entreprises et à leurs salariés dans le cadre de leur plan de mobilité.

Le soutien au développement de l'association Cyclofficine d'Angoulême présente donc un enjeu majeur pour la politique cyclable de GrandAngoulême.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire, GrandAngoulême a accompagné l'émergence du projet porté par l'association. Il apparaît aujourd'hui encore nécessaire de soutenir financièrement la Cyclofficine afin de lui permettre de pérenniser et consolider son action avec le développement :

- de la maison de prévention des déchets au Gond-Pontouvre en partenariat avec Calitom et le service déchets ménagers de GrandAngoulême
- des interventions auprès des entreprises dans le cadre de leur plan de mobilité pour sensibiliser à ce moyen de déplacement afin de contribuer à construire un modèle économique
- du soutien à la mobilité des personnes en difficulté : jeunes et autres publics (lien avec PLIE) pour l'accès à l'emploi et à la formation
- de la filière REP « articles de sport et loisirs » par des partenariats avec les commerces de vélo

Pour l'année 2022, et afin de poursuivre la dynamique engagée notamment avec la présence d'une nouvelle salariée qui a permis d'assurer le maintien des activités lorsque le bénévolat était impossible, l'association Cyclofficine d'Angoulême sollicite une subvention à hauteur de 8 000 €, le même montant qu'en 2021, auprès de GrandAngoulême.

Au regard des conditions actuelles et des orientations budgétaires de GrandAngoulême pour l'année 2022, les dépenses doivent être fondées sur la reproduction des crédits inscrits à l'exercice 2021. Il est donc proposé de maintenir le soutien à la Cyclofficine d'Angoulême :

- Dans le cadre de la politique Economie Sociale et Solidaire à hauteur de 3 000 €
- Dans le cadre de la politique de mobilité à hauteur de 5 000 €.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention à l'association Cyclofficine d'Angoulême :

- d'un montant de 5 000 € au titre de la politique de mobilité.

- d'un montant de 3 000 € au titre de la politique de soutien aux initiatives de l'économie sociale et solidaire,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et tout document relatif au versement de ces subventions.

D'IMPUTER ces dépenses au budget principal

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
29 juin 2022	29 juin 2022

PROJET



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANNEE 2022 Entre GrandAngoulême et l'association Cyclofficine d'Angoulême

Entre

La Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême

Sise, 25 bd Besson Bey 16 000 Angoulême

Représentée par : Monsieur Xavier BONNEFONT, en sa qualité de Président, autorisé par délibération n°...
du Conseil Communautaire du

Ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »

D'une part,

ET

L'association Cyclofficine d'Angoulême

Sise, 6 rue Pierre Loti, 16 000 Angoulême

Représentée par : ... en sa qualité de ...

Ci-après dénommée « **l'association Cyclofficine d'Angoulême** »

D'autre part

ETANT PREALABLEMENT ENONCE QUE :

- Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- Vu les statuts de l'Association Cyclofficine d'Angoulême,
- Vu les compétences du GrandAngoulême en matière de mobilité et d'économie sociale et solidaire et économie circulaire,

L'association « Cyclofficine d'Angoulême », créée en 2013 et affiliée à L'Heureux Cyclage, œuvre pour la promotion de l'usage du vélo comme mode de déplacement et pour la sensibilisation à la réduction des déchets à travers l'organisation d'ateliers participatifs et solidaires d'apprentissage à la réparation de vélos et le réemploi de pièces et de vélos d'occasion.

GrandAngoulême, dans le cadre de sa politique de mobilité durable, porte une volonté forte d'encourager les pratiques cyclables sur son territoire. Pour cela, la communauté d'agglomération a notamment mis en place un service de locations de vélos. Elle s'est également dotée d'un Schéma cyclable d'agglomération en 2016, actualisé en 2022, et qui formalise la politique communautaire en matière de vélo.

En 2017, la Cyclofficine d'Angoulême a été lauréate de l'appel à projet Economie Sociale et Solidaire pour son projet « vélonomie et économie circulaire du vélo » ; ce qui a permis à l'association de se développer avec notamment l'embauche d'une personne et la location d'un local, 11 rue de Saint Jean d'Angély à Saint-Yrieix.

Depuis 2017, l'association a pu développer ses activités, avec le soutien financier de GrandAngoulême. Elle compte aujourd'hui 300 adhérents, 20 bénévoles et deux salariées.

En 2021, l'association a collecté 550 vélos pour réparation/revente dont 350 en déchèterie. Au total, ce sont 340 vélos qui ont été vendus, donnés ou démontés pour pièce. Au regard des conditions sanitaires, les animations en extérieurs ont été restreintes. L'atelier a été ouvert 520 heures et l'association a organisé 51 animations à l'extérieur de l'atelier, (MJC, Centre de loisirs, étudiants, grands publics ...), ouvert 520 heures d'ateliers de réparations fixes et mobiles, formé 13 bénévoles. 120 vélos ont été réparés dans le cadre du dispositif de l'état « Coup de pouce vélo – réparations » pour lequel l'association a été référencée.

Le recrutement d'une salariée supplémentaire en 2020 a permis de développer les actions. Cette salariée est passée depuis début 2022 en contrat à durée indéterminée.

L'association souhaite s'investir davantage dans divers domaines et notamment les interventions auprès des entreprises mettant en place un plan de mobilité, envers les personnes en difficultés économiques, des animations de promotion du vélo dans les communes, accroître la visibilité de l'association et créer un lien avec les autres acteurs du territoire et notamment les commerces de vélo (en lien avec la filière REP).

L'association déménagera courant 2023 dans des nouveaux locaux au Gond-Pontouvre, dans la maison de prévention des déchets, projet porté par GrandAngoulême et Calitom.

Ces actions concourent à l'atteinte des objectifs du GrandAngoulême en matière de développement des mobilités actives et durables ainsi que de l'essor de l'économie sociale et solidaire, c'est pourquoi un partenariat peut être établi.

Afin de déterminer les modalités de ce partenariat, les parties ont décidé de conclure la présente convention.

IL EST CONVENU EXPRESSEMENT CE QUI SUIT :

Art. 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le GrandAngoulême et l'association Cyclofficine d'Angoulême.

Art. 2: ENGAGEMENTS DES DEUX PARTIES

2.1 - Engagements du GrandAngoulême

Conformément à la délibération du Bureau n°... portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Cyclofficine d'Angoulême au titre de ses compétences en matière de transports et mobilité et d'économie sociale et solidaire, GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 8000 € / huit mille euros à l'association en vue de soutenir ses actions.

Cette somme sera versée en une fois à signature de la convention. Un contrôle pourra être effectué pour s'assurer de la réalisation des actions entreprises par l'association.

2.2 - Engagements de l'association Cyclofficine d'Angoulême

En contrepartie du soutien mentionné à l'article 2.1 ci-dessus, l'association s'engage à

- Réaliser des actions visant notamment à :
 - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma cyclable d'agglomération ;
 - Favoriser l'émergence et le développement d'une culture vélo sur le territoire, à travers les ateliers collectifs, ou la mise à disposition d'informations au local ;
 - Améliorer la sécurité des cyclistes, en leur permettant de disposer d'un vélo en bon état (pneus, freins, éclairage...), par des conseils et du matériel à disposition ;
 - Sensibiliser les cyclistes potentiels par des animations proposées au public, aux entreprises et à leurs salariés.
 - intervenir auprès des entreprises dans le cadre de leur plan de mobilité pour sensibiliser à ce moyen de déplacement afin de contribuer à construire un modèle économique
 - soutenir la mobilité des personnes en difficulté : jeunes et autres publics (lien avec PLIE) pour l'accès à l'emploi et à la formation
 - contribuer au développement de la filière REP « articles de sport et loisirs » par des partenariats avec les commerces de vélo

Elle transmettra, à l'issue de l'année, un bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées, des partenariats associés à ces actions, etc.

Art. 3: DUREE - MODIFICATIONS

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2022 et pourra être modifiée par voie d'avenant dûment approuvé entre les parties.

Art. 4: ASSURANCES

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive. A ce titre, elle s'engage à souscrire tout contrat d'assurance nécessaire, de façon à ce que la responsabilité de GrandAngoulême ne puisse être ni recherchée ni engagée.

Art. 5: RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre, d'une ou plusieurs de ses obligations contenues dans ses diverses clauses.

Cette résiliation ne deviendra effective que 7 jours après l'envoi par la partie demanderesse d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, exposant les motifs de la résiliation, à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement constitutif d'un cas de force majeure.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles prévues à l'article 1 entraînera la résiliation de cette convention et le remboursement de la subvention accordée. Il en va de même en cas de non-respect des engagements définis par la présente convention sans accord écrit (inexécution, modification substantielle, ou en cas de retard significatif des conditions d'exécution), GrandAngoulême pourra ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention

Art. 6: DIFFERENDS - LITIGES

6.1 - Différends

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

6.2 - Litiges

En cas de désaccord persistant, les parties conviennent que le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Convention établie en deux exemplaires originaux à Angoulême, le, chacune des parties reconnaissant avoir reçu son exemplaire.

<p>Pour le GrandAngoulême</p>	<p>Pour l'association Cyclofficine d'Angoulême</p> <p>Monsieur / madame Président</p>
-------------------------------	---